

LE REGIME BUDGETAIRE ET COMPTABLE DES ETABLISSEMENTS DE SANTE ex-DG

FOIRE AUX QUESTIONS 2011

La foire aux questions de 2009 reste disponible sous forme d'archive sur ce site.

Questions sur la nomenclature budgétaire et comptable pour 2011

Les CH non expérimentateurs de FIDES sont -ils aussi concernés par les nouveaux comptes de classe 4 ?

Non, Les comptes suivants, créés dans la nomenclature budgétaire et comptable, et applicables pour l'exercice 2011, ne concernent que les établissements expérimentant FIDES

« 41153 Facturation individuelle unique AMO/AMC » ;

« 411531 régime général » ;

« 411532 régime agricole » ;

« 411533 régime de sécurité sociale des travailleurs non salariés des professions non agricoles » ;

« 411538 autres régimes obligatoires de sécurité sociale ».

« 41653 Facturation individuelle unique AMO/AMC » ;

« 416531 régime général » ;

« 416532 régime agricole » ;

« 416533 régime de sécurité sociale des travailleurs non salariés des professions non agricoles » ;

« 416538 autres régimes obligatoires de sécurité sociale ».